

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
9 MAI 2019

DATE d'AFFICHAGE
21 MAI 2019

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 37
Présents : 30
Votants : 35

L'an deux mille dix-neuf,
le 14 mai à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Noyal-Muzillac en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mmes Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - MM. Yoann COLPIN, - Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - M. Jean-Louis GACHE, - Mmes Emmanuelle GONCALVES, - Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Odile ORJUBIN, - MM. Jean-Pierre PRUNAUT, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : Mme Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY, - MM. Jean-Claude FOUCAUT, - Christian DROUAL, - Mme Mireille LUCAS, - MM. André PAJOLEC, - Pierre PRAT, - Mme Régine ROSSET.

Mme Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE
M. Christian DROUAL donne pouvoir à M. Jean-François BREGER
M. Jean-Claude FOUCAUT donne pouvoir à Mme Maryvonne TATARD
Mme Mireille LUCAS donne pouvoir à Mme Yvette LOUER
M. André PAJOLEC donne pouvoir à Mme Marie-Odile JARLIGANT

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Maryvonne TATARD a été élue Secrétaire.

**DELIBERATION N°72-2019 – AMENAGEMENT – ENERGIE – ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE
PROJET « CADASTRE SOLAIRE » ET APPROBATION DE L'ACTE CONSTITUTIF**

Le Président indique que, face au défi du changement climatique et à l'augmentation du prix des énergies, les pouvoirs publics s'engagent, en particulier dans le cadre des Plans Climat-Air-Energie Territorial (PCAET), à réduire leurs consommations énergétiques et à développer le recours aux énergies renouvelables.

Dans le cadre de son PCAET en cours de finalisation, la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne s'est ainsi fixée comme objectif stratégique d'être un Territoire à Energie POSitive à l'horizon 2050 (TEPOS 2050).

Pour y parvenir, la production d'énergie d'origine solaire est un levier pour favoriser la transition énergétique. Il est, pour cela, nécessaire de fournir aux porteurs de projets publics ou privés une solution simple et efficace pour évaluer le potentiel des toitures de leurs bâtiments.

Cet outil consiste en un « cadastre solaire » capable de :

- Identifier les potentiels de production techniquement exploitables ;
- Informer les investisseurs, les propriétaires, les exploitants, pour les sensibiliser au potentiel de développement de l'énergie solaire ;
- Mobiliser les acteurs du territoire et atteindre les objectifs fixés dans le cadre du PCAET.

La réalisation d'un cadastre solaire, puis son animation, permettront ainsi de répondre plus particulièrement à l'enjeu du développement des énergies renouvelables sur le territoire.

La mise en place de cet outil nécessitant d'une part, de recourir à des compétences externes, et d'autre part, de permettre des économies d'échelle, la création d'un groupement de commandes entre la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne et Morbihan Energies apparaît la plus efficiente. Il est proposé de désigner ce dernier comme coordonnateur de ce groupement.

La répartition des coûts a été établie au prorata de la population de chaque Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI). Pour la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne, le montant prévisionnel s'élève à environ 5 000 €. Le Président précise que cette somme a été inscrite au budget primitif 2019.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adhérer au groupement de commandes pour la passation et l'exécution des contrats de la commande publique nécessaires au projet de cadastre solaire,
- **ACCEPTE** que Morbihan Energies soit le coordonnateur de ce groupement,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention constitutive de ce groupement jointe en annexe,
- **AUTORISE** le Président de Morbihan Energies, en sa qualité de coordonnateur, à engager la procédure de consultation, signer et notifier les pièces relatives à ce marché,
- **S'ENGAGE** à exécuter, avec l'entreprise retenue, le marché dont la communauté de communes est partie prenante.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 20/05/19
Le Président,

